



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'EXTENSION DU DATA CENTER à MARCOUSSIS

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
présentée par la société DATA 4 SERVICES**

ENQUÊTE du 30 novembre (13h30) au 30 décembre 2020 (17h30)
soit 31 jours (arrêté PREF/DCPPAT n° 273 du 09/11/2020)

PROJET : Extension du data center « DATA 4 » situé route de Nozay sur le territoire de la commune de MARCOUSSIS.

Cette demande concerne les procédures suivantes

- autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : classement au titre de la directive relative aux émissions industrielles (IED), relevant de la rubrique 3110 de la nomenclature des ICPE
- autorisation au titre de la loi sur l'eau : rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles, relevant de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA
- autorisation de défrichement au titre de l'article L341-3 du code forestier
- dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées au titre du 4° de l'article L411-2 du code de l'environnement.

CONSULTATION : la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'impact, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale, le mémoire en réponse du pétitionnaire ainsi qu'un registre d'enquête seront à la disposition du public :

1/ A la mairie de Marcoussis, service urbanisme, 5 rue Alfred Dubois à Marcoussis (91460) (siège de l'enquête).

- lundi de 13h30 à 17h30,
- mardi : fermé,
- mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- vendredi de 13h30 à 17h00,
- samedi de 9h00 à 12h00 (fermeture les 4,18 et 26 décembre 2020)

Ces horaires peuvent être éventuellement modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liés au COVID 19.

2/ Sur le site internet des services de l'Etat : www.essonne.gouv.fr (Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Installations classées pour la protection de l'environnement/ MARCOUSSIS/Sté DATA 4 SERVICES).

Un poste informatique sera disponible en mairie de Marcoussis.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Pierre BARBER, consultant en énergie, environnement et déchets en retraite

A la mairie de Marcoussis, service urbanisme :

- lundi 30 novembre 2020 de 13h30 à 17h00
- vendredi 4 décembre 2020 de 14h00 à 17h00
- samedi 12 décembre 2020 de 9h00 à 12h00
- vendredi 18 décembre 2020 de 14h00 à 17h00
- mercredi 30 décembre 2020 de 9h00 à 12h00

Demande d'information sur le projet : M. Martin DANSETTE, Assistant Maître d'Ouvrage pour la société DATA 4, tél. : 06 72 51 47 57 et Mme Marie Chabanon, Directrice Technique – Société DATA 4, tél. : 06 43 05 02 20.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête papier déposé **en mairie de Marcoussis**, siège de l'enquête, 5 rue Alfred Dubois
- sur le **registre dématérialisé** accessible sur un poste informatique installé en mairie de Marcoussis, ou sur le site internet www.essonne.gouv.fr mentionné ci-dessus
- reçues par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences,
- adressées au commissaire enquêteur :
 - par courrier envoyé à la mairie de Marcoussis, (à l'attention du commissaire enquêteur) avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,
 - par courrier électronique envoyé jusqu'au 30 novembre 2020 avant 17h30 à : pref91-data4services-marcoussis@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, à la mairie de Marcoussis ou à la préfecture.

DÉCISIONS : Le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale après information et éventuellement consultation du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques.